



PROROGATION DES MANDATS, POUR LA CGT C'EST NON !



Comme vous le savez, la Direction a décidé unilatéralement de proroger le mandat des élus actuels pour une année, or elle aurait dû obtenir un accord unanime des organisations syndicales. Mais le dialogue social étant loin d'être une priorité pour DS Smith, elle se gargarise du projet Macron pour le balayer d'un revers de main. C'est un déni de démocratie !

Pour la CGT s'est une atteinte aux droits des salarié(e)s, car ils avaient donné aux élus actuel un mandat de 4 ans et la CGT estime que nos mandats ne sont plus légitimes !

Les ordonnances ne sont pas encore passée, la Direction a donc l'obligation d'organiser les élections, mais cette dernière, malgré plusieurs tentatives de la CGT pour tenter de dialoguer, préfère faire la sourde oreille ! De plus cette nouvelle instance qui fusionnera le CE, les DP et le CHSCT, la CGT la refuse car elle laissera aux futurs élus un rôle de spectateur dans ce massacre social déjà bien amorcé.

C'est dans ce cadre, et avec tous les éléments en sa possession, que le bureau exécutif de la CGT DS Smith S^t Just a décidé, avec le soutien de sa fédération FILPAC CGT, de saisir sans délai le Juge d'instance en référé pour que les élections aient lieu comme prévu, et cela avec l'assistance de son avocat.

La CGT vous tiendra informé des suites de cette affaire, mais en tout état de cause, elle mettra tout en œuvre pour que les élections se tiennent comme prévue.

La CGT.